

LE MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-19, L.2122-20, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-6 et R.2122-8 ;
Vu le Code de la Route et notamment les articles R.110-2 et suivants, R.411-2 ;
Vu l'instruction interministérielle de la signalisation routière du 22 octobre 1963 approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
Vu l'arrêté municipal du 30 novembre 1932 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules sur le territoire de la commune de Pau et les arrêtés modificatifs subséquents ;
Vu l'arrêté municipal en date du 24 avril 1963 fixant les limites de l'agglomération paloise et ses arrêtés modificatifs subséquents ;
Considérant qu'il convient de rédiger un arrêté reprenant l'ensemble des arrêtés modifiant les différentes limites de l'agglomération paloise ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} – L'arrêté municipal en date du 24 avril 1963 et ses arrêtés subséquents qui fixaient les limites de l'agglomération paloise sont abrogés et remplacés par les dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 2 – A compter de la publication du présent arrêté, les limites de l'agglomération de Pau sont définies conformément au tableau annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 – Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 4 – Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 – En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Pau, soit par courrier (50 Cours Lyautey – BP 543 – 64010 PAU Cedex), soit par la plate-forme « www.telerecours.fr », dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la commune.

ARTICLE 6 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police et le service de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la commune.

Publié le

04 AVR. 2024

Fait à Pau, le


Clarisse JOHNSON LE LOHER
Pour le Maire et par délégation
L Adjointe au Maire

ANNEXE AP-2024-0031

COMMUNE LIMITROPHE	RUE PALOISE	RUE COMMUNE LIMITROPHE
BILLERE	AVENUE BEZIOU	AVENUE DES MARNIERES
		AVENUE DU CHÂTEAU D'ESTE
		RUE DES TAMARIS
		RUE DES MONTILLEULS
		RUE DES ROSIERS
		RUE DE ROUEN
		RUE D'ALENCON
	AVENUE JEAN MERMOZ	AVENUE DE LONS
		RUE SAINT EXUPERY
		RUE PILAR
		RUE LAFFITTE
		AVENUE DE SANTONA
		RUE DES CHÊNES
	ROUTE DE BAYONNE	AVENUE GASTON PHEBUS
RUE FORSTER	AVENUE GASTON PHEBUS	
ENTREE DU TUNNEL DU PONT D'ESPAGNE (COTE GAVE)		
3 AVENUE DU BARON SEGUIER		
29 BOULEVARD DU COMMANDANT RENE MOUCHOTTE		
AVENUE CORPS FRANCS POMMIES		
BIZANOS	CHEMIN LARRIBAU	ALLEE DES HIRONDELLES
BOULEVARD DE L'AVIATION MILIEU DE CHAUSSEE ENTRE LE BOULEVARD DU COMMANDANT RENE MOUCHOTTE ET L'AVENUE DES CORPS FRANCS POMMIES		
AVENUE ALFRED NOBEL	BOULEVARD DE L'AVIATION	
4 RUE RENE CHAR		
AVENUE TRESPOEY	AVENUE BEAU SOLEIL	
RUE CASTET DE L'ARRAY	AVENUE BEAU SOLEIL	
RUE DU PIC DU MIDI MILIEU DE CHAUSSEE ENTRE RUE ARMAND BORDEDEBAT ET AVENUE BEAU SOLEIL		
AVENUE DE LA REPUBLIQUE MILIEU DE CHAUSSEE ENTRE LA RUE ARMAND BORDEDEBAT ET L'OUSSE		
RUE DE L'OUSSE	AVENUE DES LAVANDIERES	
AVENUE DE BAREGES AU DESSUS DE L'OUSSE		
2 RUE GEORGES CLEMENCEAU		
5 AVENUE LEON HEID		
BUROS	RUE DES TOURTERELLES	AVENUE DE BUROS
GELOS	AVENUE DE GELOS AVANT PASSAGE A NIVEAU	
	PONT DU SOUST	RUE DES TROIS FRERES LABORDE
IDRON	AVENUE ALFRED NOBEL	ROCADE RD 817
JURANCON	RUE DU XIV JUILLET	AVENUE HENRI IV
	RUE DU COLONEL GLOXIN	RUE ROMAIN TRESARRIEU
	RUE AMEDEE ROUSSILLE	
	AVENUE DES VALLEES	
LONS	AVENUE JEAN MERMOZ	AVENUE DES ECUREUILS
	AVENUE JEAN MERMOZ	AVENUE DU CHANOINE PASSAILH AVENUE ERCKMANN-CHATRIAN
	AVENUE DIDIER DAURAT	AVENUE DU PERLIC
	AVENUE DIDIER DAURAT	RUE DU FEUILLAGE
	AVENUE DIDIER DAURAT	CHEMIN SALJE
	AVENUE DES MARTYRS DU PONT LONG	RUE CAMILLE DU GAST
	AVENUE DES MARTYRS DU PONT LONG	
MORLAAS	AVENUE ALFRED NOBEL	PONT AUTOROUTE


 Clarisse JOHNSON LE LOHER
 Pour le Maire et par délégation
 L'Adjointe au Maire
